



DÉCLARATION ACCIDENT DE TRAVAIL

Par **Carrollinna**, le **30/10/2024** à **17:12**

Bonjour,

Élue CSE, j'ai un collègue qui me pose une question pour laquelle je ne trouve pas vraiment de réponse concrète. Cet employé est tombé sur son lieu de travail en déplaçant un véhicule sur le parc (c'est un vendeur de voiture), sur le coup pas de douleur, un témoin et donc il en reste là, les jours suivants des douleurs apparaissent sans l'alarmer plus que ça et arrive au bout d'une semaine après la chute une vive douleur qui révélera finalement une fracture. Donc arrêté il déclare l'accident du travail mais du coup pas dans les 24h mais une semaine après et un mois après reçoit comme quoi la société a contesté son accident car pas possible selon leur dire qu'il se fasse mal en déplaçant un véhicule et que sa déclaration n'a pas été faite dans les délais. La société a-t-elle le droit de réagir ainsi ? Il ne me semble pas car à mon sens l'on peut même tomber en se rendant à la machine à café, maintenant j'ai un bug sur le délai, c'est un peu flou.

Merci de votre aide.

Cordialement.

Par **miyako**, le **31/10/2024** à **10:27**

bonjour,

<https://vianney-feraud-avocat.blogspot.com/2013/02/>

Cordialement